

Leçons tirées de la réponse de l'Agence de la santé publique face à la COVID-19 (Phase un) – Septembre 2020

Contexte

Le 31 décembre 2019, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC ou Agence) a reçu le premier signalement par le biais du Réseau mondial d'information en santé publique d'une maladie apparue à Wuhan, Chine, d'un virus qui ne correspondait à aucun autre virus connu. Les événements et les activités de l'Agence se sont rapidement intensifiés à partir de ce moment.

Le 1er janvier 2020, le président de l'ASPC a partagé cette information avec le personnel clé du cabinet ministériel ainsi qu'avec ses autres homologues au sein du gouvernement. Le lendemain, l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP) a alerté tous les membres du Conseil des médecins hygiénistes en chef du signalement d'une maladie à Wuhan, Chine. L'ASPC a également alerté le groupe des communications du réseau de santé publique, fédéral, provincial et territorial, et le Laboratoire national de microbiologie (LNM) a envoyé une alerte au Réseau des laboratoires de santé publique du Canada (RLSPC). Les rapports de situation ont commencé le 6 janvier 2020 et se poursuivent à ce jour.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a qualifié l'épidémie mondiale de COVID-19 de pandémie.

Ce que l'étude a révélé

En tant que responsable technique de la réponse à la COVID-19, l'ASPC a effectué une quantité de travail sans précédent depuis janvier 2020. Les cadres supérieurs attribuent ces accomplissements au leadership solide du Président et de l'ACSP, aux collaborations avec les provinces, territoires et autres ministères, à la quantité de travail effectué, ainsi qu'au niveau de motivation et de dévouement, et au travail acharné du personnel mobilisé pour soutenir la réponse. Cependant, il a très vite été évident que l'Agence n'avait pas les ressources humaines nécessaires pour une intervention d'urgence de cette envergure et de cette durée. Dans ce contexte, des lacunes en matière de capacité spécifique ont été constatées dans divers domaines opérationnels et de spécialité. Ces lacunes constatées ont mis une pression immense sur le personnel existant, ainsi que sur le Président et l'ACSP, qui ont souvent géré des dossiers sans le soutien ministériel nécessaire.

Le SGI a été reconnu pour sa capacité d'adaptation tout au long de la réponse. Néanmoins, le SGI a fait face à plusieurs défis, en particulier sa capacité insuffisante. Par ailleurs, les divisions du programme n'ont pas pleinement compris le rôle du SGI par rapport à leur propre rôle. Pour aller de l'avant, ceci présente l'opportunité de clarifier le rôle du SGI en tant que fonction de coordination centrale, assurant la supervision de l'ensemble des mesures de réponse à la COVID-19 et faisant preuve d'un engagement de haut niveau sur les domaines prioritaires liés à la COVID-19 pour assurer que l'ensemble de la réponse de l'Agence soit aussi robuste et réactive que possible.

Étant le visage de la réponse à la COVID-19, l'ACSP est responsable de communiquer sur les conseils de santé publique et de conseiller sur les questions liées à la santé publique. Bien que son bureau ait été légèrement renforcé au cours de la réponse, l'ACSP et son équipe se sont souvent retrouvés à devoir élaborer et adapter des mesures pour exécuter sa mission et/ou face faire à la situation y compris des données de modélisations cruciales.

Alors que plusieurs groupes ont été rassemblés pour renforcer la collaboration et la coordination dans le cadre de la réponse, la majorité des mesures liées à la gestion de données continuaient d'être dispersées au sein de l'Agence sans vraiment comprendre comment elles seraient reliées ensemble. Un manque similaire de compréhension existe également concernant l'approche de l'Agence quant à l'élaboration de documents d'orientation et leur approbation.

Champ d'application & Méthodologie

L'analyse des leçons tirées avait pour but d'identifier les meilleures pratiques, les défis et les points à améliorer en ce qui concerne la réponse de l'ASPC à la COVID-19.

Cinq grands aspects ont été examinés :

- (1) les compétences, la capacité et la mobilisation ;
- (2) les rôles, les responsabilités et les obligations du SGI, du COPS et des divisions du programme ;
- (3) le soutien à l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP) ; (4) les données pour éclairer la prise de décisions ; et, (5) les documents d'orientation.

Les données pour cette analyse étaient collectées auprès de 52 informateurs clés de toutes les divisions de l'ASPC et complétées par un examen de la documentation.

Conclusions et propositions d'amélioration

Tout en reconnaissant les accomplissements réalisés à ce jour, ainsi que les défis constatés, les actions d'amélioration s'étendent sur plusieurs domaines de cette étude et ont pour objectif d'appuyer l'ensemble des mesures de réponse de l'Agence dans les mois à venir.

>Mettre en place une équipe spéciale d'intervention pour soutenir l'ACSP dans ses différents rôles et responsabilités liés à la réponse à la COVID-19.

>Créer et identifier clairement un groupe responsable de la planification stratégique en lien avec la COVID-19, qui pourrait se concentrer sur la priorisation des activités essentielles sur le court et moyen terme de l'Agence dans son ensemble.

> Augmenter la capacité de l'Agence, et dans la mesure du possible, dans les niveaux supérieurs, pour combler les lacunes constatées dans : l'expertise en santé publique et l'expertise médicale ; la gestion de l'urgence ; la communication des risques ; les opérations, y compris l'expertise spécialisée et le soutien aux infrastructures ; les politiques et la planification ; l'expertise dans le développement des réglementations ; et la capacité de gestion de données et en informatique.

>Déterminer le rôle du SGI et le doter du personnel adéquat afin qu'il puisse assumer pleinement son rôle et ses responsabilités. Si le rôle défini du SGI le permet, répartir les activités entre les divisions par le biais de la structure du SGI afin de réduire la confusion et d'améliorer l'efficacité et la cohésion de la réponse.

>Développer des processus afin de renforcer l'orientation du GDPS, afin qu'il devienne un organe de prise de décision et de partage d'information.